

GUIDE PRISE INSCRIPTIONS 2015/2016

A fournir au futurs adhérent :

- Une fiche d'inscription
- Une plaquette de la nouvelle saison
- Un règlement intérieur (ou simplement lui indiquer sur le panneau d'affichage)
- Le fascicule FFME sur l'assurance :
 - les garanties de base à 11€ (responsabilité civile (3€) + garantie des personnes (8€)) sont déjà comprises avec la licence. La personne peut refuser ces garanties (**il doit quand même garder une partie responsabilité civile obligatoire à 3€**) mais bien insister sur l'intérêt de la prendre (faible coût, bonne couverture...)
 - Il y a 2 options à prendre **au moment de l'inscription** :
 - Une option pour la garantie des personnes à 3€ (base + : 11€ au lieu de 8€ pour la « base ») ou 10€ (base ++ : 18€ au lieu de 8€ pour la « base ») permet d'augmenter le capital versée en cas d'accident
 - D'autres options permettent de couvrir les risques liés au ski de piste, au VTT ou à la slackline/highline.
 - 3 autres options (IJ1, IJ2 et IJ3) permettent d'améliorer encore la couverture en cas d'accident. Le nouveau licencié peut les prendre lui même, indépendamment de l'inscription,

Ce que doit faire le futur adhérent :

- Si il s'inscrit pour les créneau autonomes, prouver qu'il l'est réellement (expériences passées et éventuellement tests).
- Remplir **LISIBLEMENT** et **ENTIEREMENT** sa fiche d'inscription:
 - La partie identité/coordonnées,
 - L'accusé d'information d'adhésion au contrat d'assurance FFME : **si possible pas de refus de garanties**. Une des 3 cases « base », « base+ » ou « base++ » doit être cochée.
 - Le certificat médical de moins d'un an. Si certificat séparé, bien vérifier qu'il s'agit d'escalade et pour les compétiteurs, que **la pratique en compétition** y est mentionnée,
 - L'autorisation parentale et la fiche sanitaire pour les mineurs.
- **SIGNER** la partie identité/coordonnées + l'accusé FFME + éventuellement l'autorisation parentale
- Payer : espèce, chèque ou chèque vacances. Chèque sport et/ou coupon sports pour les jeunes.

Ce que doit faire la personne qui prend l'inscription :

- **Vérifier les points précédents,**
- Remplir la partie grisée en bas de la fiche :
 - Indiquer son nom ou initiales,
 - Montant de la cotisation du nouvel adhérent (y ajouter éventuellement l'encadrement et les options assurances). Indiquer le type de tarif.
 - Montant et type du règlement:
 - Indiquer si la cotisation est payée par une autre personne (son nom)
 - Indiquer si règlement pour d'autres personnes (leur(s) nom(s))
 - Indiquer au dos du chèque le type d'inscription (adultes débutants, motivés, jeunes, abonnement...)
- **Si le dossier est complet :**
 - le mettre dans la pochette appropriée du classeur rouge.
 - Si encadrement, noter son nom dans la liste des inscrits aux cours. Pour les débutants adultes et les jeunes, on s'arrête dès que la liste est pleine (20 adultes par groupe, 20 jeunes par créneaux et 12 enfants).
- **Penser à vider régulièrement la pochette** et à remonter les fiches au local à Maurepas pour qu'elles puissent être enregistrées.

ON NE RECUPERE QUE LES INSCRIPTIONS COMPLETES. Préciser que le futur adhérent n'est pas enregistré FFME donc pas assuré tant que tous les documents ne sont pas fournis.

Les tarifs :

- Plein tarif à 95€.
- Tarif réduit à 85€:
 - Scolaires, étudiants,
 - Chômeurs,
 - 2^{ème} personne d'une même famille
 - Même adresse,
 - La première personne paye 95€ sauf si elle correspond au 2 points précédents.
- Tarif réduit à 75€:
 - 3^{ème} personne d'une même famille,
 - Inscription à partir du mois d'avril.
- Tarif réduit à 50€:
 - Handisport
- Personne déjà licencié dans un autre club d'un autre département : 50€. Pour les gens déjà licencié dans le département, à évaluer au cas par cas.
- Créneaux encadrés :
 - Adultes débutants (mardi 18h-20h, 2 groupes un mardi sur 2) : 20€
 - Perfectionnement (vendredi 18h00-20h00) : 50€
 - Jeunes : 20€ pour le créneau du mercredi (17h-19h) et/ou 20€ pour le samedi (11h30-13h)
 - Enfants (samedi 10h-11h30, 1 samedi sur 2) : 20€.